

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** **Belvedere Forte****· Code du produit:** 11290**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

produit phytosanitaire

Herbicide

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· Service chargé des renseignements:

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

Nom du produit: **Belvedere Forte**

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 26225-79-6 EINECS: 247-525-3	éthofumesate (ISO) ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	16-21%
CAS: 13684-56-5 EINECS: 237-198-5	desmedipham ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	7-12%
CAS: 13684-63-4 EINECS: 237-199-0	phenmedipham (ISO) ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	7-12%
CAS: 9046-01-9	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-tridecyl-ω-hydroxy-, phosphate ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	<2,0%
CAS: 90093-37-1	2,4,6-tris(1-phenylethyl)polyoxyethylenated phosphates ⚠ Eye Irrit. 2, H319	<2,0%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Skin Sens. 1, H317	<1,0%

(suite page 3)

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:*Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.***RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des premiers secours****· Remarques générales:***En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité)**Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.***· Après inhalation:***Assurer un apport d'air frais.**Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.**Consulter un médecin.***· Après contact avec la peau:***Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.**Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.**Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.***· Après contact avec les yeux:***Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.**Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage.**Si les symptômes persistent, consulter un médecin.***· Après ingestion:***Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente.**Boire de l'eau en abondance.**Si les symptômes persistent, consulter un médecin.***· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Traiter les symptômes.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:** *Adapter à feu environnant.***· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:***Pas d'agents d'extinction inadéquates connus.***· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation***Aucun danger spécifique connu.***· 5.3 Conseils aux pompiers****· Équipement spécial de sécurité:***Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques*

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
- **Conseils pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / vapeur de brouillard / pulvérisation.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit sec. Prévoir une cuvette de retenue. Conforme à la réglementation.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Crème, Blanc

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

 Nom du produit: **Belvedere Forte**

(suite de la page 5)

· valeur du pH:	4.1-5.1 (solution 1%)
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>110 °C (ASTM D93)
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	1.04-1.14 (EEC A.3)
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	suspensionable/émulsionnable
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Cinématique à 40 °C:	1030 mm ² /s (CIPAC MT 192)
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.
- 10.5 Matières incompatibles: oxydant, acidité, alcali
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

CH/FR

(suite page 7)

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques****· Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	>0,46 mg/l (rat) (OECD 403)

· Effet primaire d'irritation:

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'irritation oculaire.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité écologique:**

Fish toxicity LC50	>12,2 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h) (OECD 203)
Aquatic Invertebrates EC50	5,41 mg/l (Daphnia magna) (48 h) (OECD 202)
Aquatic plants EC50	2,2 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (72 h) (OECD 201)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique:

Eau DT50

Ethofumesate: 105-242 jours

Phenmedipham: 0.11-0.18 jours

Sol DT50

Ethofumesate: 47-211 jours

Phenmedipham: 37 jours

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Partition Coefficient (N-octanol/water) Log Pow:

Ethofumesate: Value 2.7 (pH 6.4, 20-25°C)

Phenmedipham: Value 2.7 (pH 6.4, 20-25°C)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 7)

*Desmedipham: Value 3.59 (pH 3.9)**Bioconcentration factor (BCF)**Phenmedipham: 165***· 12.4 Mobilité dans le sol***Absorption / Desorption:**Ethofumesate: 147-132 Koc**Phenmedipham: 888 Koc***· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. voir vers le bas***· Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses**· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:***Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU****· ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR***3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phenmedipham (ISO), desmedipham)***· IMDG***ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (phenmedipham (ISO), desmedipham), MARINE POLLUTANT***· IATA***ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (phenmedipham (ISO), desmedipham)*

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 8)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



- **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
 · **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



- **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Polluant:** Oui
 · **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- **Indice Kemler:** Attention: Matières et objets dangereux divers.
90

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

- **Quantités limitées (LQ)** 5L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
 · **Catégorie de transport** 3

· **IMDG**

- **Limited quantities (LQ)** 5L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 9)

· **"Règlement type" de l'ONU:**UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(PHENMEDIPHAM (ISO), DESMEDIPHAM), 9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit· **Contact:**· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rateEC₅₀: half maximal effective concentration

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2018

Numéro de version 19

Révision: 26.01.2018

Nom du produit: *Belvedere Forte*

(suite de la page 10)

*Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

CH/FR